



INFO-TRAVAUX

Trajet routier pour le transport et le débranchement des chaudières à l'Hôpital Santa Cabrini Ospedale

Date de diffusion 2022-11-03

POUR AFFICHAGE

****Démobilisation des chaudières temporaires****

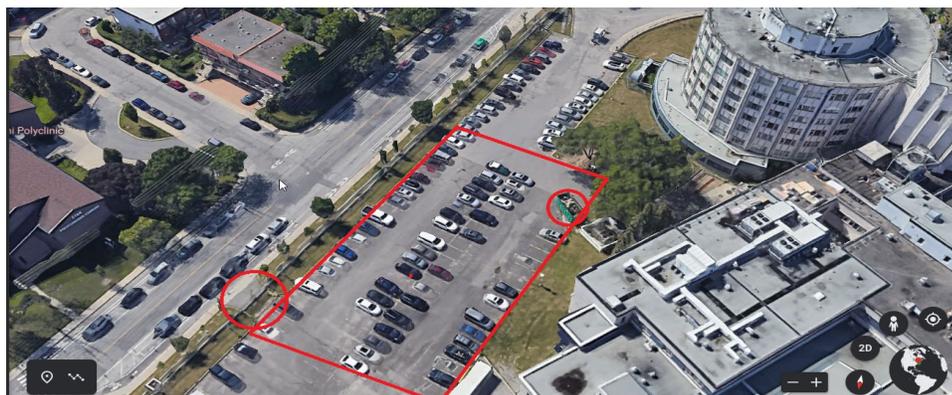
Quoi : Nous devons condamner les espaces de stationnements des véhicules (voir plan fourni) afin de permettre le passage des véhicules lourds et l'enlèvement des chaudières devant la chaufferie.

Quand début : Lundi le 14 novembre 2022, de 6h30 à 15h00.

Durée et horaire des travaux : Lundi le 14 novembre 2022 de 6h30 à 15h00 pour la démobilisation des chaudières extérieures de la chaufferie.

Le 14 novembre 2022 est la journée que les voitures ne doivent pas être stationnées selon le plan fourni, et ce pour toute la journée. Ceci a pour but de permettre aux véhicules lourds de circuler avec les chaudières.

Pour toute information, communiquez avec Vittorio Spera chargé de projet au 514-647-9651 ou Camillo Colalillo au 514-816-0141



Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration.



FORMULAIRE : PLAN DE TRAVAIL SST

Nom de l'établissement (Propriétaire/Maître d'œuvre...)	Hôpital Santa Cabrini Ospedale	No. du Plan de travail ?
Nom du projet	Chaufferie temporaire	Numéro du projet
Type de projet	Démobilisation 53' et conteneur chaufferie temporaire	?
Localisation des travaux	Stationnement face à la chaufferie	

Directives pour la rédaction du plan de travail	<ul style="list-style-type: none"> - ACTIVITÉ : Tâche accomplie par un ou plusieurs travailleurs pour l'accomplissement des travaux. - Le plan de travail doit comporter tous les éléments pertinents concernant la protection des travailleurs, des employés de l'établissement, du public et de la clientèle. - Toute référence à un plan de levage, plan de montage signé et scellé par un ingénieur ou par un spécialiste, une analyse toxicologique (sol, contaminant...), etc., doit être annexée au plan de travail ou référencée de façon à être consultée lors de l'analyse du plan de travail. - La tenue des lieux doit être intégrée au plan de travail (avant/durant/ après les travaux) - Lors de l'usage des confinements anti-poussière un manomètre a dépression (0.25-0-0.25 Po. d'eau) doit être installé à l'extérieur du confinement. La dépression à maintenir est de 2.5 à 7.5 Pascal (.025 à .03 Po. d'eau) - La classe des travaux doit être inscrite sur le tableau de la « matrice des classes des travaux ». - Ajouter des cellules /lignes si requis, la grille des activités.
---	--

Description de travaux :

14 novembre 22 :

Sortie de la remorque 53'' un remplacement de pneu est prévue sur la remorque. Un sous traitant changera le pneu dans le stationnement. Par la suite de l'équipement retourne chez Simoneau. Mise en place de la grue. Démantèlement de la cheminée du conteneur à l'aide d'une grue et de la nacelle. Chargement de la cheminée sur une plateforme et retour chez. Simoneau déplacement du conteneur sur la remorque retour chez Simoneau .

Sous traitant du 14 novembre :

Acces location 6h30 location nacelle
Simoneau/ servitech
Machinotech tracteur 6h30 sortie du 53'
Pneu Bélisle 6h30
Grue francoeur 7h30 grosse grue
Machinotech pcup et remorque 7h30
Mondor fardier 10h00 avec escorte hors dimension
Acces location nacelle 10h00

Entrepreneurs	Métiers requis	Échéancier, date et heure
Simoneau/servitech energie	Boiler maker, plombier, manœuvre	14

Matrice des classes des travaux selon la norme CSA Z317.13 et Santé Canada

GROUPE	Type de travaux				Inscrire la Classe des travaux
	A	B	C	D	
1	Classe I	Classe II	Classe II	Classe III/IV	?
2	Classe I	Classe II	Classe III	Classe IV	

La classe des travaux est déterminée avant le début des travaux selon le type et le groupe des travaux qui seront exécutés.
La classe indique les moyens de protection qui seront mis en place pour enrayer la propagation des contaminants/poussières de construction.
Les cellules ombragées indiquent les situations les plus contraignantes en matière de protection/confinement

3	Classe I	Classe III	Classe III/IV	Classe IV	
4	Classe III	Classe III/IV	Classe III/IV	Classe IV	

Grille de synthèse des risques liés aux activités du chantier (inscrire un « X » dans les cases qui s'appliquent)

Usage de colles/solvants/adhésifs, etc. (Produits réglementés SIMDUT/WHMIS)		Protection anti-poussière (CSA Z317) (Confinement, antichambre (SAS), filtre HEPA, etc.)		Travaux sous-tension (CSA Z462, NFPA E70) (Entente de procédure obligatoire de travaux sous-tension requise (SIM))	
Démolition		Travaux en espace clos (certification/permis)		Travaux par point chaud (permis requis)	
Chute en hauteur	x	Travaux d'excavation-creusage			
Usage de nacelle motorisée	x	Travaux à proximité ou dans une salle blanche			
Usage de grue (Plan de levage)	x	Travaux en présence d' <i>AMIANTE</i>			
Usage de camion-grue (Plan de levage)	x	Travaux en présence de <i>PLOMB</i>			
Périmètre de sécurité pour les pétons	x	Travaux en présence de <i>MOISSISSURES</i>			
Signalisation pour circulation locale	x	Travaux en présence de <i>SILICE</i>			

Veillez remplir la grille des activités qui constituent le plan de travail pour les travaux décrits plus haut. Ce plan de travail doit être approuvé par le représentant de l'établissement responsable du projet. Le plan de travail doit être soumis pour approbation avant les travaux dans les délais prescrits par l'établissement.

L'établissement (maître d'œuvre), via son représentant, peut, au moment des travaux, exiger des modifications aux moyens de protection en place si jugés insatisfaisants.

Description des activités et mesures de prévention Pour les travaux concernés par ce plan de travail			
#	Activités	Identification des risques	Mesures préventives (équipements, méthode de travail adaptée, etc.)
	Travaux en hauteur	Chute	Harnes
	Déplacement de gros équipements	Va et viens d'équipement lourd dans stationnement danger pour piéton et voiture	Stationnement fermé au publique et a la circulation

Ajouter des lignes si requises (mettre la dernière ligne en surbrillance/clic droit / insérer / ajouter des lignes en dessous)

Références (Lois, Normes, Programme de prévention, etc.)
NOTE : Une personne en autorité sur place (surintendant/contremaître) assure l'application des dispositions.

Soumission du plan de travail			
Préparé par	Nom	Tél./Cell.	Date
	Philippe Fontine	514-717-3043	2022-11-01

ÉTABLISSEMENT/Maître d'œuvre

Plan de travail Transmis à	Nom	Tél. / Cell.	Date
COMMENTAIRES			

Au besoin, ajouter aux pages suivantes les plans de levage, croquis de localisation, plan de confinement, etc.